

It would have been helpful to see a greater distinction between the development of laws and the adjudication of cases in accordance with the law. For example, Gordon could have explored whether there is a more stringent need for narrative in the development of legislation, as the *vox populi* is of considerable importance in determining which laws ought to govern the public. By contrast, the process of deciding cases based on common law requires decision making based on norms and precedent, with less emphasis on narrative. In this system, consistency and fairness are arguably understood by the public to be hallmarks of a sound justice system.

This creative study illuminates narrative's role in forming, framing, and incorporating law. It offers a positive contribution to legal scholarship. The text also provides room to debate the differences and similarities between Canadian and American judiciaries in terms of their willingness to include contextual analysis, which makes it useful for Canadian socio-legal scholars.

Alexandra Flynn
Osgoode Hall Law School
York University
Toronto, ON Canada

Olivier Favereau (s. la dir.)

Les avocats, entre Ordre professionnel et Ordre marchand. Paris : Gazette du Palais – Lextenso éditions, 2010, 222 p.

Davantage qu'un livre à proprement parler, *Les avocats, entre Ordre professionnel et Ordre marchand* est un rapport de recherche commandé à un ensemble interdisciplinaire de chercheurs, dirigé par l'économiste Olivier Favereau, par le Conseil National des Barreaux français. Toutefois, l'intérêt des résultats et de l'approche adoptée justifie de rendre compte dans ces pages d'un ouvrage relevant presque de la « littérature grise ». Cette recherche collective et interdisciplinaire s'est intéressée prioritairement au problème des conséquences économiques de la libéralisation du marché des services juridiques en France. Ce travail apparaît comme une analyse scientifique très fine de la profession d'avocat, certes, mais aussi comme une réaction contre la politique économique de libéralisation imposée par la Commission européenne à l'égard de cette profession. La Commission, en se basant sur un rapport scientifique,⁴ considère que les mécanismes qui coordonnent le marché des services rendus par les avocats (tarifs d'honoraires indicatifs, interdiction de la publicité, code déontologique) ainsi que les mécanismes qui coordonnent le marché du travail et assurent l'accès à la profession (long

⁴ I. Paterson, M. Fink, A. Ogus et al., *Economic Impact of Regulation in the Field of Liberal Professions in Different Member States: Regulation of Professional Services (Rapport pour la Commission européenne, DG Concurrence, Vienne, IHS, 2003).*

parcours d'études, recrutement par des pairs, coût élevé que les jeunes payent pour s'établir comme indépendants) entravent la concurrence et contribuent à une augmentation incontrôlable des prix des services et à un difficile renouvellement de la profession. Elle propose ainsi de réformer ces mécanismes selon une logique marchande. Le Rapport propose un examen critique de cette politique de la Commission ainsi que des rapports scientifiques sur lesquels elle s'appuie pour prendre des décisions. De cette façon ce travail ouvre une piste de renouvellement des recherches sur les professions en les considérant comme un enjeu supranational, voire européen, mais aussi en mettant l'accent sur l'importance de la politique pour la vie professionnelle.

L'intérêt scientifique du Rapport tient aussi à l'approche que les chercheurs proposent pour étudier la profession d'avocat. En essayant de souligner les particularités propres à la profession en termes de contenu du travail, de valeurs communes et de règles formelles et informelles, en s'intéressant aux rapports que les avocats entretiennent entre eux mais aussi avec leurs clients, ces sociologues et économistes mobilisent un ensemble des concepts développés précédemment dans leurs travaux respectifs⁵, à l'intersection de l'approche sociologique de l'économie des singularités, de la sociologie économique des réseaux et de l'économie des conventions. La profession n'est pas décrite un acteur économique comme les autres, elle ne se plie pas simplement aux règles du marché, mais a son propre mécanisme de coordination qui est celui de l'Ordre, décrit à la fois comme un instrument de régulation et comme un dispositif de réflexivité. Toute politique de libéralisation qui ne respecte pas ces particularités de la profession menace dès lors son fonctionnement, mais aussi le bon fonctionnement de l'État de Droit puisque les services rendus par les avocats sont perçus à la fois comme un bien privé (l'intérêt du client particulier) et public (l'intérêt de l'État de Droit).

La profession d'avocat apparaît ainsi comme une entité collective plutôt homogène dont les membres partagent des valeurs et des institutions communes. L'hypothèse selon laquelle, au sein de la profession, existeraient des dynamiques permettant la formation des mouvements ou des segments professionnels (pour reprendre le terme, classique en sociologie des professions, d'Anselm Strauss) n'est pas avancée. Pourtant, dans leurs différentes analyses, les auteurs montrent qu'il existe différentes « groupes » d'avocats qui se distinguent fortement les uns les autres en ce qui concerne les pratiques de travail, le respect de la déontologie, la politique envers les jeunes collaborateurs. Le Rapport laisse ainsi l'impression que le fonctionnement du modèle de l'Ordre est un phénomène allant de soi, qui serait respecté largement par les avocats puisqu'ils y sont inscrits. L'existence de tensions entre

⁵ Les prémisses théoriques de cette approche sont esquissées essentiellement dans les travaux des auteurs suivants : L. Karpik, *L'économie des singularités* (Paris, Gallimard, 2007); L. Karpik, « L'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, 30 (2007), pp. 187–210; L. Karpik, *Les avocats entre l'Etat, le public et le marché* (Paris, Gallimard, 1995); E. Lazega, *The Collegial Phenomenon: The Social Mechanisms of Cooperation among Peers in a Corporate Law Partnership* (Oxford, Oxford University Press, 2001) ; L. Boltanski et L. Thevenot, *De la justification. Les économies de la grandeur* (Paris, Gallimard, 1991).

l'Ordre, voire les Ordres (puisqu'il en existe un par barreau), et les différents générations ou groupes d'avocats, reste une question peu développée, sinon absente.

L'analyse de différents aspects de la profession laisse pourtant voir que des forces marchandes se sont bien installées dans la profession, malgré certaines tentatives conduites par les Ordres professionnels des avocats, au nom de la déontologie et de la culture collective, pour en atténuer les effets destructeurs sur le groupe. Le lecteur peut ainsi se demander pourquoi opposer de manière si radicale *l'Ordre* au *Marché* au lieu de montrer les mécanismes de coordinations conjointes qui ensemble semblent construire un nouveau mécanisme de coordination hybride.

En outre, certains problèmes peuvent être pointés dans la méthodologie de l'enquête. Les analyses présentes dans le rapport sont développées essentiellement à partir des données issues de 24 entretiens semi-directifs conduits avec des avocats. Ainsi la posture d'analyse adoptée néglige l'avis des clients. Pourtant il s'agit d'une recherche consacrée à la dimension économique de la profession d'avocat, et donc aux échanges de divers types réalisés avec le client et au nom du client : leur perspective aurait été dans ce cadre particulièrement utile. De surcroît, dans les extraits d'entretiens cités, certaines des paroles des avocats sont distinguées (impression en majuscule), d'autres pas. Mais les critères qui permettent aux chercheurs de souligner certaines paroles plutôt que d'autres ne sont pas explicités, posant le problème des raisons méthodologiques d'une telle différenciation entre les paroles des avocats interviewés.

En dépit de ces questions il faut souligner les deux apports les plus importants de ce Rapport : sa dimension politique, qui permet d'identifier comme le demandait le commanditaire de l'enquête les conséquences possibles de la politique de libéralisation envisagée et pour partie mise en œuvre; sa dimension scientifique aussi qui, par la mobilisation du concept de « qualité », dans le sillage des travaux de Lucien Karpik, permet de développer une approche originale sur la profession d'avocat, à l'intersection de la sociologie et de l'économie.

Petya Slavova
Maître de conférences
Université de Sofia
Bulgarie

Mary Crock et Laurie Berg

Immigration, Refugees and Forced Migration: Law, Policy and Practice in Australia. Annandale (NSW), Federation Press, 2011, 698 p.

L'immigration et les politiques qui y sont reliées sont aujourd'hui au cœur des discours nationaux. De nombreux pays tentent de contrôler les mouvements